



Assurance pose problème pour m'indemniser

Par **jeanmiche1978**, le **30/01/2008** à **10:04**

Bonjour,

Mon véhicule est incendié le 6 janvier. L'expert a rendu son rapport le 17 janvier. Le véhicule est classé « économiquement irréparable »

A ce jour, mon assureur ne m'a toujours pas proposé d'indemnisation.

Je les ai contactés pour savoir où en était mon dossier. J'ai eu comme réponse que pour le moment la proposition d'indemnisation est bloquée car une enquête de police est en cours concernant mon sinistre. Je pense que l'assurance me suspecte d'avoir incendié moi même mon véhicule.

Je m'explique :

Novembre 2006, je m'aperçois d'un bruit anormal (clic, clic, clic...) localisé sur le côté avant gauche lorsque j'accélère et que le moteur est à froid. J'en parle au garage de la marque et le chef atelier me dit que le problème est sûrement dû au volant moteur, que ce n'est pas trop grave et que je peux continuer à rouler sans aucun risque et de revenir lorsque le bruit sera plus fort.

Refusant de laisser ma voiture dans cette état, il me répond qu'en réparant la voiture, la prise en charge des frais de réparation ne sera pas total car si le volant moteur est bien couvert, une autre pièce faisant partie du volant moteur est une pièce dite "d'usure" (je suppose l'embrayage) donc exclue de la garantie contractuelle. Que j'aurais à mes frais 300 à 400 euros. Je décide alors de contacter mon assurance vu que j'ai une protection juridique avec eux.

Mon interlocuteur me conseil de faire un courrier en recommandé au service clientèle et de mettre le concessionnaire en demeure de rechercher et de réparer complètement le défaut constaté sous 8 jours pour vice caché (Art 1641 du code civil). Une semaine plus tard,

j'obtiens aussi un refus de prise en charge total par le service clientèle.

Je recontacte l'assistance juridique et cette fois ci, mon interlocuteur me demande de chercher des propriétaires (ou? Je ne sais pas) du même véhicule et qui ont le même problème que moi pour faire passer le vice caché.

Ne sachant pas comment trouver ces personnes, je décide alors de changer de voiture car je me dis que, si je suis déjà embêté avec un véhicule (même pas 20.000 km au compteur et déjà un problème embrayage) d'un peu plus d'un an ce sera comment dans les prochaines années.

Je signe un bon de commande de véhicule neuf chez un autre concessionnaire avec, bien sûr, une reprise sur mon véhicule. Dans la foulée, je fais une demande de devis à mon assurance sur ce nouveau véhicule.

Toutes ces démarches sont faites début décembre 2006 et mon véhicule est incendié en janvier 2007.

Maintenant je pense que mon assurance me suspecte de fraude car j'ai plus à gagner avec eux que la reprise du véhicule par le concessionnaire. De plus, j'ai été auditionné par la police sur enquête préliminaire. Le dossier d'indemnisation est bloqué par l'assureur jusqu'au résultat de l'enquête de police.

Franchement, si j'avais vraiment voulu faire une fraude à l'assurance, pensez-vous que j'aurais signalé d'une part le problème sur le véhicule et d'autre part faire une demande de devis pour un autre véhicule ? sachant très bien que je serais le premier suspecté si jamais la voiture était détruite. De plus, vais-je même risquer ma vie de famille et mon boulot pour quelques euros de plus ?

Je ne suis pas aussi stupide que ça quand même. Donc je vais tendre le bâton pour me faire battre ?

C'est juste un concours de circonstances et maintenant je suis embêté afin d'obtenir l'indemnisation.

Je tiens à préciser que mon véhicule n'est pas le seul à être incendié près de mon domicile. En effet depuis quelques mois une ou plusieurs personnes s'amuse à incendier les véhicules (environ une douzaine déjà je pense) toujours au même endroit alors que le quartier a toujours été calme.

Que me conseillez-vous de faire afin débloquent ma situation au plus vite
Quel est le délai d'indemnisation ?

Dans l'attente de vos aides,
Merci d'avance.

Jeanmiche1978.

Par **jeetendra**, le **30/01/2008** à **13:52**

bonjours, l'assureur dispose d'un delai de 3 mois à compter de la demande d'indemnisation à caractere matériel pour vous faire une proposition d'indemnisation, ce qui retarde la reponse

de l'assureur c'est l'enquête de la police en cours suite à l'incendie, vous avez aussi la possibilité par la suite de recourir au mediateur en assurance, courage, cordialement

Par **cornet eric**, le **13/10/2008** à **11:03**

Bonjour, je vis identiquement la même chose... Mon assureur refuse de m'indemniser...

J'aurais aimer savoir si votre dossier a avancer et si vous pourriez m'aider et inversément bien entendu...